

AJUSTEMENT MINEUR N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

**COFINANCÉS PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AJUSTEMENT MINEUR	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE	5
ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....	7
ANNEXES	7



Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent ajustement mineur,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur à la date de signature du présent ajustement mineur,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, portant sur les quartiers Argentine et Saint-Lucien, et dont le dossier a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 19 septembre 2019, a été signée le 4 janvier 2022.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

A ce jour, les avenants et ajustements mineurs déjà contractualisés sont les suivants :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date du Comité d'Engagement	Date signature de l'ajustement mineur et de l'avenant	Description des modifications
1	Avenant	19 Avril 2023	3 Juillet 2024	Mise en conformité de la convention initiale signée le 4 janvier 2022 avec la convention type en vigueur et le RGA en vigueur - Ingénierie / études : financement accordé pour un poste de coordonnateur NPNRU (C0707-14-094) et une AMO spécifique (C0707-14-0096), annulation de l'opération C0707-14-0013. - Relogement avec minoration de loyer : annulation des opérations C0707-15-0010 ; C0707-15-0059 ; C0707-15-0063 ; C0707-15-0009 - Démolition : financement accordé pour une opération de démolition de 36 logements (C0707-21-0105), et pour une offre nouvelle reconstituée de 29 logements sociaux, - Aménagement : extension de l'opération d'aménagement du quartier Argentine C0707-24-0042 ; Modification calendrier pour l'opération d'aménagement de Saint-Lucien C0707-24-0041 ; Annulation de l'opération C0707-24-0060 - Reconstitution de l'offre : Contractualisations

				nouvelles des opérations C0707-31-0087 ; C0707-31-0084 ; C0707-31-0088 ; C0707-31-89 ; C0707-31-0090 ; C0707-31-0091 ; C0707-31-0099 ; C0707-31-0100 ; C0707-31-0101 ; C0707-31-0107 ; Ajustement des macrolignes et modification de la programmation (-1 PLAi pour la reconstitution de Clecence) C0707-31-0097 et ajustement du zonage ; C0707-31-0106 ; C0707-31-0102 ; Annulation des opérations C0707-31-0048 ; C0707-31-0075 ; C0707-31-0076 ; C0707-31-0080 ; C0707-31-0081 ; C0707-31-0085 - Qualification de logements sociaux : financement accordé pour la qualification BBC de 216 logements sociaux majorée pour excellence au regard du niveau de performance prévu et de la prise en compte des dépenses liées au raccordement au réseau de chaleur urbain (C0707-33-0104) ; ajustement du calendrier de l'opération C0707-33-0062 - Résidentialisation : ajustement du calendrier de l'opération C0707-34-0071 - Equipements : financement accordé pour la construction d'un équipement public en RDC des Champs Dolent (C0707-37-0098) ; annulation de l'opération C0707-37-0007 fusionnée avec l'opération C0707-37-0006 ; annulation de l'opération C0707-37-0021
--	--	--	--	---

				- Immobilier à vocation économique : création d'un nouveau pôle commercial Argentine – Place de France et Champs Dolent (C0707-38-0095) - Contreparties Action Logement : programmation complémentaire validée et conversion des contreparties locatives en droits de réservation
--	--	--	--	--

Article 2 : OBJET DE L'AJUSTEMENT MINEUR

L'objet du présent ajustement mineur consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Recomposition d'opérations physiques de reconstitution de l'offre :
 - o Annulation des opérations
C0707-31-0101, reconstitution SA HLM 60 – Construction de 70 logements (35 PLAI, 35 PLUS) – rue du Wage ,
C0707-31-0102, reconstitution SA HLM 60 – Macro-ligne 11 logements PLAI,
C0707-31-0097, reconstitution Opération complémentaire zone 4, 17 LLS (5 PLUS/12PLAI) – hors QPV – OPAC et
C0707-31-0099, reconstitution SA HLM 60 – Construction de 9 logements (9 PLAI) – Crèvecœur – le-Grand – Passage du Bois
 - o Ajustement du nombre de logements prévus en reconstitution pour les opérations et modification de la durée des opérations :
 - C0707-31-0088, reconstitution site ZAC des Tisserands Beauvais, 30 LLS (15 PLUS / 15 PLAI) - hors QPV – SA HLM 60 - augmentation du nombre de PLUS (+5) ; augmentation de la durée de 1 semestre
 - C0707-31-0100, reconstitution SA HLM 60 - Construction de 51 logements (29 PLAI, 22 PLUS) - Rue du Tilloy - augmentation du nombre de PLUS (+7)
 - C0707-31-0074, reconstitution Hermes, 27 LLS (9 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – OPAC - augmentation du nombre de LLS (+ 5 PLUS / + 12 PLAI) ; modification de la date de lancement et de la durée de l'opération
 - o Contractualisation d'une nouvelle opération
C0707-31-0108, reconstitution SA HLM 60 – Construction de 78 logements (55 PLAI / 23 PLUS) – Avenue Marcel Dassault
- Modification du calendrier de deux opérations programmées :
 - o C0707-31-0065, reconstitution Site baseball Beauvais, 13 LLS (13 PLUS) – hors QPV – Clésence – projet Argentine : modification du calendrier (décalage du démarrage prévisionnel et allongement de la durée de l'opération)
 - o C0707-36-0073, Argentine – 10 lgts en accession à la propriété (PSLA) : modification de la DLE (+1 an)
- Engagement modificatif de deux opérations :
 - o C0707-14-0008, poste Chargé de mission Renouvellement Urbain (engagement initial avant la signature de la convention)
- Précision apportée en matière de programmation des contreparties foncières d'Action logement :
 - o C0707-24-0041, aménagement quartier Saint-Lucien : précision de la surface en m² de SDP de la contrepartie foncière dans les recettes de l'opération

- Modification d'un co-financement d'une opération programmée :
 - o C0707-37-0022, extension Médiathèque Argentine : modification des coûts TTC (pas d'impact sur assiette)
- Mise à jour de l'article 5.2, intitulé « Mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité », en intégrant le détail du nombre de droits de réservation en droits uniques, classés par catégorie d'opération, avec modification correspondante de l'annexe B2 pour assurer la cohérence.

Article 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention mentionnée à l'article 1 du présent ajustement et modifiée par les avenants successifs listés dans ce même article est modifiée dans les conditions ci- après :

Article 3.1 – Modification de l'article 5.2 « La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

L'article 5.2 « La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires politique de la ville visée par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 2 800 m² de droits à construire (surface de plancher développée) sur les emprises des bâtiments démolis C3-C4-D3 de la SAHLM 60 et du Foyer Anjou d'Adoma, prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) du groupe Action Logement auxquels Foncière Logement pourra transférer ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

Et

- 3 520 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Clésence, filiale du groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.
- 1 263 (nombre total) droits de réservation en flux de logements locatifs sociaux, correspondant à 53,35% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et du protocole de préfiguration).

Le nombre global de droits de réservation en droits uniques est calculé sur les bases suivantes :

Calcul du nombre de droits de réservation en droits uniques selon la catégorie d'opération			
Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements requalifiés < à 45 000 €	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
4 - Autres Grands pôles	40,0% soit 242 droits	56,0% soit 733 droits	64,0% soit 288 droits

Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :

- 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV, soit 76 droits ;
- 17,5% du nombre total de logements reconstitués en QPV et requalifiés dont le coût est inférieur à 45.000 € par logement, soit 0 droit ;
- 20% du nombre total de logements requalifiés dont le coût est supérieur à 45 000€ par logement soit 9 droits.

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un bailleur social dans le cadre d'une même convention pluriannuelle.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés.

Ces droits de réservation sont définis en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article L 441-1-5 du CCH, qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n° 2020-145 du 20 février 2020.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du Groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'Etat, l'ANRU, et Action Logement du 11 juillet 2018, avenantée le 10 juillet 2021, pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Article 3.2 – Modification de l'article 9.1.1.1 – « Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet / l'accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Etude de programmation urbaine Place de France Argentine	C0707-14-0040	QP060011	BEAUVAIS	26 000,00 €	50,00%	13 000,00 €	19/09/2019	S2	2021	1
Poste Chargé de mission Renouvellement Urbain	C0707-14-0008	QP999100	CA DU BEAUVAISIS	760 000,00 €	50,00%	380 000,00 €	25/04/2019	S1	2019	16
Saint-Lucien - Etude Méthodes et techniques de requalification	C0707-14-0011	QP060010	CA DU BEAUVAISIS	22 300,00 €	50,00%	11 150,00 €	01/01/2019	S2	2019	2
Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Argentine	C0707-14-0014	QP060011	CA DU BEAUVAISIS	210 000,00 €	50,00%	105 000,00 €	19/09/2019	S2	2021	13
Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Saint-Lucien	C0707-14-0015	QP060010	CA DU BEAUVAISIS	75 000,00 €	50,00%	37 500,00 €	19/09/2019	S2	2021	13
Etude stratégique de communication	C0707-14-0016	QP999100	CA DU BEAUVAISIS	150 000,00 €	33,33%	50 000,00 €	19/09/2019	S2	2021	2
Mission d'évaluation des projets à mi-parcours et à la clôture de la convention	C0707-14-0017	QP999100	CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	50,00%	35 000,00 €	19/09/2019	S1	2023	12
Etude conditionnant la mise en œuvre du projet - études d'impacts et potentiel énergies renouvelables	C0707-14-0023	QP999100	CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	50,00%	35 000,00 €	19/09/2019	S2	2021	2
Conduite de projet - Chef de projet	C0707-14-0061	QP999100	CA DU BEAUVAISIS	805 000,00 €	50,00%	402 500,00 €	19/09/2019	S2	2021	14
Conduite de projet - Coordonnateur projet NPNRU	C0707-14-0094	QP999100	CA DU BEAUVAISIS	285 000,00 €	50,00%	142 500,00 €	19/04/2023	S1	2023	6
Mission d'AMO - Montage opérationnel centralité	C0707-14-0096	QP060011	CA DU BEAUVAISIS	285 000,00 €	50,00%	142 500,00 €	19/04/2023	S2	2023	6

- Les opérations « Le relogement des ménages avec minoration de loyer » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

Article 3.3 – Modification de l'article 9.1.1.2 « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

Article 3.4 – Modification de l'article 9.1.1.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

- Les opérations « La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	189	178	11		4/5
PLUS AA	1	1	0		4
Total PLUS	190	179	11		4
<i>Non-identifiés – Macro-ligne PLUS</i>	1				4
% PLUS sur le total programmation	31,3%				4
PLAI neuf	375	353	22		4/5
PLAI AA	42	42	0		4
Total PLAI	417	395	22		4
<i>Non identifiés – Macro-ligne PLAI</i>	15				4
% PLAI sur le total programmation	68,7%				4
Total programmation	607	574	33	0	4

Objectifs de reconstitution de l'offre par maître d'ouvrage des opérations non identifiées			
	Nombre total de LLS reconstitués qui restent à être identifiés	Dont nombre total PLAI	Dont nombre total PLUS
Adoma	0	0	0
Clésence	16	15	1
OPAC de l'Oise	0	0	0
SA HLM de l'Oise	0	0	0
Total	16	15	1

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements		Montant prévisionnel des concours financiers			Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
						Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers				
Reconstitution site AFPA Beauvais, 87 LLS (87 PLAI) – hors QPV – Adoma	C0707-31-0054	QP060011	ADOMA	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	19/09/2019	S2	2022	4
				PLAI	87	852 600,00 €	678 600,00 €	1 531 200,00 €				
				Total	87	852 600,00 €	678 600,00 €	1 531 200,00 €				
Acquisition-amélioration site AFPA Beauvais, 42 LLS (42 PLAI) – hors QPV – Adoma	C0707-31-0055	QP060011	ADOMA	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	19/09/2019	S2	2022	4
				PLAI	42	823 200,00 €	655 200,00 €	1 478 400,00 €				
				Total	42	823 200,00 €	655 200,00 €	1 478 400,00 €				
Reconstitution Site baseball Beauvais, 13 LLS (13 PLUS) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	C0707-31-0065	QP999100	CLESENCE	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €	19/09/2019	S1	2022	12
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
				Total	13	159 900,00 €	0,00 €	159 900,00 €				
Reconstitution La Neuville-en-Hez, 3 LLS (3 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	C0707-31-0077	QP999100	CLESENCE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	19/09/2019	S2	2021	4
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €				
				Total	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €				
Reconstitution site 5 rue du pont Laverdure Beauvais, 14 LLS (2 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	C0707-31-0078	QP060010	CLESENCE	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	19/09/2019	S2	2021	2
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	14	142 200,00 €	93 600,00 €	235 800,00 €				
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais, 25 LLS (7 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	C0707-31-0079	QP060011	CLESENCE	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/09/2019	S2	2021	1
				PLAI	18	176 400,00 €	140 400,00 €	316 800,00 €				
				Total	25	262 500,00 €	140 400,00 €	402 900,00 €				
BEAUVAIS - Rue Alfred Dancourt (8PLUS / 6 PLAI)	C0707-31-0084	QP999100	CLESENCE	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	02/08/2023	S1	2024	3
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	14	157 200,00 €	46 800,00 €	204 000,00 €				
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais (2e tranche), 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – Clésence - projet Saint-Lucien	C0707-31-0086	QP060010	CLESENCE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	27/09/2021	S2	2021	6
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 4), 16 LLS (15 PLAI 1 PLUS) - hors QPV - Clésence	C0707-31-0106	QP999100	CLESENCE	PLUS	1	10 060,00 €		10 060,00 €	30/10/2023	S2	2025	6
				PLAI	15	131 445,00 €	104 730,00 €	236 175,00 €				
				Total	16	141 505,00 €	104 730,00 €	246 235,00 €				
Reconstitution Beauvais Rue du Pont Laverdure 2ème Tranche, 16 LLS (9 PLUS/7 PLAI) –	C0707-31-0107	QP060010	CLESENCE	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	19/04/2023	S1	2024	3
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €				

hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien												
				Total	16	179 300,00 €	54 600,00 €	233 900,00 €				
Reconstitution site Genton Beauvais, 18 LLS (7 PLUS / 11 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31- 0046	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/09/2019	S1	2022	5
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €				
				Total	18	193 900,00 €	85 800,00 €	279 700,00 €				
Reconstitution site 21 rue du pont Laverdure Beauvais, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31- 0047	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/09/2019	S2	2021	6
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	19	203 700,00 €	93 600,00 €	297 300,00 €				
Reconstitution site Vinot Préfontaine Beauvais, 15 LLS (6 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31- 0049	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	19/09/2019	S2	2021	4
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €				
				Total	15	162 000,00 €	70 200,00 €	232 200,00 €				
Reconstitution site Ex-Lidl Beauvais, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31- 0050	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	19/09/2019	S2	2021	4
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €				
Reconstitution site Savignies Beauvais, 14 LLS (5 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31- 0051	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	19/09/2019	S2	2021	4
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €				
				Total	14	149 700,00 €	70 200,00 €	219 900,00 €				
Reconstitution Hermès, 27 LLS (9 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31- 0074	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	19/09/2019	S2	2020	19
				PLAI	18	142 200,00 €	113 400,00 €	255 600,00 €				
				Total	27	202 500,00 €	113 400,00 €	315 900,00 €				
Reconstitution Site 185-187 rue de Clermont, 25 LLS (10 PLUS / 15 PLAI) - hors QPV - OPAC	C0707-31- 0089	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €	19/09/2019	S1	2023	10
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €				
				Total	25	270 000,00 €	117 000,00 €	387 000,00 €				
Reconstitution Site 22 rue du Maréchal Joffre, 13 LLS (6 PLUS / 7 PLAI) - hors QPV - OPAC	C0707-31- 0090	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	19/09/2019	S2	2024	10
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €				
				Total	13	142 400,00 €	54 600,00 €	197 000,00 €				
Reconstitution Site Avenue Jean Rostand, 45 LLS (20 PLUS / 25 PLAI) - hors QPV - OPAC	C0707-31- 0091	QP060010	OPAC DE L OISE	PLUS	20	246 000,00 €		246 000,00 €	19/09/2019	S2	2023	10
				PLAI	25	245 000,00 €	195 000,00 €	440 000,00 €				
				Total	45	491 000,00 €	195 000,00 €	686 000,00 €				
Acquisition- amélioration rue Jean-Baptiste Boyer Beauvais, 1 LLS (1 PLUS) – hors QPV – SAHLM 60	C0707-31- 0043	QP060011	SAHLM DPT OISE	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €	19/09/2019	S2	2021	1
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
				Total	1	24 600,00 €	0,00 €	24 600,00 €				
				PLUS	7	46 900,00 €		46 900,00 €				

Reconstitution Site de Crèvecoeur-le-Grand, 11 LLS (7 PLUS / 4 PLAI) - hors QPV - SAHLM 60	C0707-31-0087	QP060011	SAHLM DPT OISE	PLAI	4	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €	19/09/2019	S2	2023	4
				Total	11	78 500,00 €	25 200,00 €	103 700,00 €				
Reconstitution site ZAC des Tisserands Beauvais, 30 LLS (15 PLUS / 15 PLAI) - hors QPV - SAHLM 60	C0707-31-0088	QP060011	SAHLM DPT OISE	PLUS	15	184 500,00 €		184 500,00 €	19/09/2019	S1	2025	4
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €				
				Total	30	331 500,00 €	117 000,00 €	448 500,00 €				
Reconstitution SA HLM 60 - Construction de 51 logements (29 PLAI, 22 PLUS) - Rue du Tilloy	C0707-31-0100	QP060011	SAHLM DPT OISE	PLUS	22	270 600,00 €		270 600,00 €	19/04/2023	S1	2025	4
				PLAI	29	284 200,00 €	226 200,00 €	510 400,00 €				
				Total	51	554 800,00 €	226 200,00 €	781 000,00 €				
Reconstitution SA HLM 60 - Construction de 78 logements (55 PLAI, 23 PLUS) - Avenue Marcel Dassault	C0707-31-0108	QP060011	SAHLM DPT OISE	PLUS	23	282 900,00 €		282 900,00 €		S1	2026	6
				PLAI	55	539 000,00 €	429 000,00 €	968 000,00 €				
				Total	78	821 900,00 €	429 000,00 €	1 250 900,00 €				

- Les opérations « La production d'une offre de relogement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Saint-Lucien – 7 logts en accession sociale à la propriété	C0707-36-0056	QP060010	CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	19/09/2019	S2	2024	8
Argentine – 18 logts en accession sociale à la propriété	C0707-36-0058	QP060011	CA DU BEAUVAISIS	180 000,00 €	19/09/2019	S2	2024	11
Argentine – 10 logts en accession à la propriété (PSLA)	C0707-36-0073	QP060011	CLESENCE	100 000,00 €	19/09/2019	S2	2024	6

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Démolition-reconstruction Salle des fêtes Argentine	C0707-37-0004	QP060011	BEAUVAIS	1 085 714,84 €	28,00 %	304 000,16 €	19/09/2019	S2	2021	5
Extension et Rénovation du Groupe scolaire Saint Lucien	C0707-37-0006	QP060010	BEAUVAIS	8 451 243,06 €	35,00 %	2 957 935,07 €	25/04/2019	S1	2023	7
Démolition-reconstruction Crèche Jacoby Argentine	C0707-37-0018	QP060011	BEAUVAIS	2 892 617,48 €	35,00 %	1 012 416,12 €	19/09/2019	S1	2024	5
Démolition-reconstruction Groupe scolaire et périscolaire Morvan Argentine	C0707-37-0019	QP060011	BEAUVAIS	10 500 629,15 €	35,00 %	3 675 220,20 €	19/09/2019	S1	2023	10
Démolition-reconstruction Gymnase Morvan Argentine	C0707-37-0020	QP060011	BEAUVAIS	5 413 737,07 €	35,00 %	1 894 807,97 €	19/09/2019	S1	2024	8
Requalification des RDC commerciaux des Champs Dolent Est en équipements publics de proximité	C0707-37-0098	QP060011	BEAUVAIS	995 624,15 €	35,00 %	348 468,45 €	19/04/2023	S2	2025	8
Extension Médiathèque Argentine	C0707-37-0022	QP060011	CA DU BEAUVAISIS	1 585 070,83 €	35,00 %	554 774,79 €	19/09/2019	S1	2022	6

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

Article 3.5 –Modification de l'article 9.4 « Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

Article 3.6– Modification de l'article 10 « le plan de financement des opérations programmées »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexe C2 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA ou du projet d'agriculture urbaine soutenu au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles ». Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.

- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montants de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- La participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 105 772 676,82 €, comprenant 73 732 007,88 € de subventions, et 32 040 668,94 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers d'intérêt national concernés.

- La participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global de 40 000 € dans le cadre des interventions d'ores et déjà contractualisées avec l'Anah et des études préalables. Cette participation financière pourra être revue lors des avenants après la contractualisation d'opérations afférentes financées par l'Anah.

- La participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 164 000 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel de 109,9 M€. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

- La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 8,4 M€ (délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9.2.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C7.

Le tableau ci-dessous récapitule les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)		Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
QPV n° 6060010 Saint-Lucien	Protocole de préfiguration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Convention pluriannuelle	25 579 861,33 €	9 376 502,57 €	34 956 363,90 €
Total Saint-Lucien		25 579 861,33 €	9 376 502,57 €	34 956 363,90 €
QPV n° 6060011 Argentine	Protocole de préfiguration	168 238,00 €	0,00 €	168 238,00 €
	Convention pluriannuelle	46 936 716,55 €	22 181 861,37 €	69 118 577,92 €

Total Argentine		47 104 954,55 €	22 181 861,37 €	69 286 815,92 €
QPV n°999100 – Quartier multisite National	Protocole de préfiguration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Convention pluriannuelle	1 215 430,00 €	482 305,00 €	1 697 735,00 €
Total quartier multisite		1 215 430,00 €	482 305,00 €	1 697 735,00 €
Total Convention :		73 732 007,88 €	32 040 668,94 €	105 772 676,82 €
Totaux :		73 900 245,88 €	32 040 668,94 €	105 940 914,82 €

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET ET MESURE D’ORDRE

Le présent ajustement mineur prend effet à compter de la date de signature par le délégué territorial.

Les clauses de la convention pluriannuelle visée à l'article 1 non modifiées par le présent ajustement mineur demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la convention pluriannuelle.

Ces modifications seront intégrées dans la version consolidée de la convention pluriannuelle qui sera annexée au prochain avenant.

ANNEXES

TABLEAU FINANCIER et ANNEXES DU CONTRAT MODIFIES (fiches descriptives des opérations, annexes B1 et B2 sur les contreparties Action Logement le cas échéant)

ANNEXE A10 – Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre



